

COMMENT CONCEVOIR MON PROJET DE PLANTATION ?

QUELS OBJECTIFS ?

Les objectifs vont définir de nombreux **paramètres techniques** de la plantation. Il est donc indispensable de le définir clairement dès le début du projet.



BRISE-VENT



CLÔTURE



LIMITATION DE L'ÉROSION



COMPLÉMENT FOURRAGER



MELLIFÈRES



PRODUCTION DE BIOMASSE/ DE BOIS D'ŒUVRE OU DE CHAUFFAGE



FRUGIVORES



AUXILIAIRES



PRODUCTION DE FRUITS



PLUS D'INFOS SUR LES AIDES À LA PLANTATION ET LES SUBVENTIONS ?

Rendez-vous sur natagriwal.be et yesweplant.wallonie.be

Editeur responsable : Association pour la promotion de l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles (AWAF)

Awaf.be - info@awaf.be

QUEL CONTEXTE ?

Lorsqu'on envisage un projet de plantation, différents éléments doivent être pris en considération simultanément. Cette réflexion intégrée permettra de choisir optimalement les **espèces à planter, le type d'aménagement agroforestier** choisi ainsi que la manière de réaliser la **plantation et l'entretien** afin que l'aménagement s'intègre au mieux dans l'exploitation.

› Haie brise-vent, haie anti-érosion, haie fourragère, taillis à courte rotation... toutes ces plantations doivent répondre à un objectif principal différent. En conséquence, le choix des espèces, la manière de les planter et même leur entretien vont être différents. Les systèmes agroforestiers peuvent donc être adaptés en fonction de l'objectif visé et donc du contexte de l'exploitation. Pour quelques exemples, voir mahaie.be, les fiches « **haies exemplatives** » ou [La route de l'agroforesterie](#).

› **Mauvaise qualité ou mauvais état sanitaire des plants**
› **Sécheresse/compétition pour l'eau et les nutriments** (solutions possibles paillage/dégagement/dés herbage)
› **Dégâts par les animaux**. Il faudra analyser le contexte pour savoir si la plantation risque d'être endommagée par :

- Du bétail
- Du gibier (principalement lièvre et chevreuil)
- Des oiseaux lourds pouvant briser les tiges (*buses, corneilles...*)
- Les campagnols

1_Carte Numérique des Sols de Wallonie
2_Pour plus d'informations, voir le guide technique disponible sur le site transagroforest.eu

LORS DE LA PLANIFICATION DU PROJET, IL EST ÉGALEMENT IMPORTANT DE TENIR COMPTE DES PRESCRIPTIONS LÉGALES (DISTANCE DE PLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES DES PROPRIÉTÉS...) AINSI QUE DU STATUT DE LA TERRE (BAIL À FERME).

COMMENT LES OBJECTIFS DU PROJET ET LE CONTEXTE INFLUENCENT-ILS LA PLANTATION ?

QUELLES ESSENCES CHOISIR ?

QUELS RISQUES PÈSENT SUR LE PROJET ?

COMMENT ASSOCIER ARBRES ET CULTURES ?

Le choix des espèces dépend des objectifs mais aussi et surtout des conditions stationnelles. En effet, il est critique d'analyser la station et de choisir des espèces qui y sont adaptés. Dans le cas contraire, on s'expose à des risques d'échec de la plantation (mortalité des plants).

Les conditions stationnelles comprennent des informations sur le climat, l'alimentation en eau et le sol (voir page suivante).

En se basant sur ces informations et sur la connaissance des caractéristiques écologiques des espèces (pour cela, référez-vous par exemples aux **fiches espèces** ou la brochure **AForCLIM** de l'AWAF), on peut donc définir les espèces adaptées au site.

De nombreux outils tels que la brochure mahaie.be ou le **fichier écologique des essences** existent également pour vous aider.

➔ **À noter que dans le cadre des subventions de la région Wallonne, la liste des espèces éligible se limite à une large liste d'espèces INDIGÈNES uniquement.**

Presque toutes les **associations** sont possibles du moment qu'arbres et cultures soient **adaptées à la station**. Privilégier toutefois :

- › Des espèces à **cycle décalées** (ex: noyers / céréales d'hiver) ou arbres à houppiers peu denses
- › Des espèces **sans ravageurs communs**
- › Des espèces se rendant des **bénéfices mutuels**

Plus largement, il faut s'assurer de l'intégration du projet dans le contexte agronomique de l'exploitation (*présence de bétail, machines disponibles, paillage disponible...*)

➔ **Pour des projets complexes, cela nécessite l'aide d'un conseiller. N'hésitez pas à contacter Natagriwal (pour les agriculteurs ou les propriétaires terriens) ou l'AWAF pour être mis en contact avec un expert agroforestier.**

POSITIONNEMENT/ORIENTATION

Le choix de la position et de l'orientation de la plantation dépend de plusieurs critères :

- › **L'objectif**
- › **Les prescriptions légales** (voir les fiches législation de la brochure mahaie.be)
- › **L'accès à la lumière**. On privilégie idéalement une orientation Nord-Sud pour assurer un ensoleillement homogène des cultures situées à proximité
- › **L'orientation des vents dominants**. Si on cherche un objectif brise-vent, il faut essayer de réaliser la plantation perpendiculairement aux vents dominants
- › **La pente**. Si elle dépasse 20%, les lignes de plantation doivent être parallèles à la pente. Dans le cas contraire, on peut suivre les courbes de niveau, surtout si on a un objectif de lutte contre l'érosion.
- › **La forme de la parcelle et la facilité de travail**

Dans certains cas (plantations intraparcélaires), il faudra déterminer la densité de plantation. Ce choix dépendra de critères légaux, agronomiques (assurer un bon accès à la lumière pour les cultures) et pratiques (assurer un travail aisé avec les machines). Votre conseiller agroforestier vous accompagnera dans ces calculs.

➔ **Contactez l'AWAF pour être mis en contact avec des conseillers agroforestiers.**

PÉRIODE DE PLANTATION

Les périodes de plantations peuvent varier d'année en année en fonction des conditions météorologiques et dépendent également du type de plant choisi.

Pour des plants dits « à racines nues », la période de plantation s'étale environ de novembre à mi-mars. Dans le cas de plants en godets, plus résistants, la période est plus étendue et peut aller de septembre à fin mai.

De manière générale, on évite de planter en période de montée de sève, débourrement ou feuillaison.

La **plantation à l'automne est souvent préférée** car elle permet au plant de déjà se mettre en place avant l'hiver et donc de mieux résister à d'éventuelles sécheresses précoces au printemps suivant.

Malgré tout, **dans certains cas, la plantation au printemps est préconisée :**

- › Dans les **stations argileuses humides** où les alternances gel-dégel pourraient déchausser les plants
- › Dans les **stations giboyeuses** où les plants pourraient être consommés en hiver quand ils constitueront une des seules ressources alimentaires disponible pour le gibier.

➔ **Attention de ne pas planter en condition de gel.**

CONDITIONS STATIONNELLES ET CHOIX DES ESPÈCES

Le premier élément à considérer est la région bioclimatique. Certaines espèces ne sont pas adaptées à toutes les régions (le cornouiller mâle par exemple peut se plaire dans le Condroz mais il n'est pas conseillée de le planter en Haute Ardenne). La brochure mahaie.be ainsi que le **vademecum de plantation de l'action « Yes, we plant »** vous fournissent des informations à ce sujet.

Cette donnée n'est toutefois pas suffisante. En effet, les différentes espèces ont également des exigences en terme d'alimentation hydrique et de richesse minérale. Vous trouverez des informations sur les exigences écologiques des espèces dans les **« fiches espèces »** de l'AWAF ainsi que sur le **fichier écologique des essences**. Il faudra que les exigences écologiques des espèces choisies soient en adéquation avec les caractéristiques de votre site (alimentation en eau et type de sol).

Il sera donc nécessaire de réaliser un examen complet de la station. Cet examen passe l'analyse des informations disponibles sur la Carte Numérique de Sols de Wallonie (**CNSW**) qui nous renseigne sur la texture, le drainage et le développement de profil du sol. Par exemple, un site classé comme « à drainage excessif » (donc sec) ne pourra pas accueillir une espèce nécessitant un sol humide.

Bien que très précieuses, les informations issues de la CNSW doivent être validées/complétées par des données de terrain (mesure du pH, analyse de la présence/absence de carbonates, de la texture...).

Ces informations sur le sol sont à combiner avec les informations sur la topographie. En effet, un terrain en pente subira un drainage latéral qui peut intensifier des déficits en eau.

Enfin, la réalisation de mesures et d'observations par pénétromètre, sondage à la tarière, profil cultural ou mini-profil 3D fourniront des informations sur la structure du sol et notamment la présence d'horizons indurés (semelle de labour).

➔ **Pour plus d'informations sur la réalisation de ces tests et leur rôle dans la détermination des espèces, consultez le [Guide Technique de l'Agroforesterie](#).**

GESTION DES RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante de la planification de l'action de plantation.

Le premier élément à considérer dans ce cas est la qualité et l'état sanitaire des plants. C'est particulièrement le cas lorsqu'on a un objectif de production de bois d'œuvre. Dans ce cas, on peut se baser sur les critères de bonne qualité des plants forestiers (un guide « La réception des plants forestiers » est disponible sur librairie.foretnature.be).

La gestion du risque lié aux animaux dépend de la menace. Perches ou bambous pour éviter que les oiseaux ne cassent les têtes des arbres, cages à campagnols, protections individuelles ou globales des plants... les options sont nombreuses et le choix final dépendra du contexte. A noter que dans le cas du campagnol, il est important de considérer également des mesures de prévention (adapter le travail du sol, la gestion de la prairie et favoriser la prédation) car la gestion curative d'un pic de pullulation peut être compliquée.

Il est également crucial d'entretenir sa plantation. En effet, la compétition liée à un développement de la végétation herbacée peut mener à une mortalité élevée. Il faudra donc pailler la plantation et/ou réaliser des dégagements.

➔ **Pour plus d'informations sur la gestion des risques liés à la plantation, consultez le [Guide Technique de l'Agroforesterie](#). Vous trouverez également des informations techniques sur la plantation dans les fiches de Centre de Développement Agroforestier de Chimay (CDAF).**